



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)

A Mayotte, AKTO et la DEETS conjuguent leur action en faveur de la professionnalisation des salariés des secteurs en tension sur le territoire et lancent trois projets d'Engagement et Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC)

Mamoudzou, le 20 juin. Engagés en faveur de l'emploi et de la formation sur le territoire, AKTO, OPCO unique à Mayotte, et la DEETS annoncent le lancement de trois projets d'Engagement et Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) au bénéfice des entreprises et des salariés des secteurs de la sécurité privée, du BTP et de l'interprofessionnel. Ce partenariat ambitieux a pour but de favoriser l'accès à la certification par la formation afin de sécuriser les parcours professionnels des Mahorais tout en répondant aux besoins de recrutement des secteurs en tension.

Ces trois EDEC sont le fruit d'un **travail collaboratif** entre la **Direction de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités (DEETS)**, interlocuteur économique et social des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi sur le territoire, et **AKTO**, l'opérateur des compétences unique à Mayotte, expert de l'alternance, qui accompagne les PME dans le développement des qualifications et des compétences de leurs salariés, via la formation.

Mayotte est **le département français avec la croissance démographique la plus forte et le taux de chômage le plus important**. Face à ses défis, les acteurs de la compétence présents sur place doivent créer des offres personnalisées qui s'adaptent aux spécificités d'un territoire en constante évolution. La mise en place progressive du droit commun sur le marché du travail exige également une adaptation des acteurs locaux, particulièrement dans les secteurs en tension comme la sécurité privée.

La mise en place des projets EDEC sur le territoire mahorais s'effectue en plusieurs phases. Tout d'abord, **le lancement du projet en avril 2022, qui fera l'objet d'une campagne de communication afin de sensibiliser les entreprises bénéficiaires puis de recueillir leurs besoins en qualifications et compétences**. Dans un second temps, **un plan de formation des salariés sera engagé jusqu'en août 2023**. L'objectif est de favoriser la montée en compétences des salariés, et plus particulièrement de lutter contre l'illettrisme. Il s'agira ainsi de **professionnaliser les salariés de trois secteurs cibles (le BTP, la sécurité privée et l'interprofession)** et de créer un socle commun de pratiques professionnelles pour concourir au développement des accords de branches. Seront

ainsi accompagnés **220 salariés dans le secteur du BTP, 110 dans la sécurité privée et 360 pour les autres secteurs.**

Le déplacement de la Présidence paritaire et de la Direction Générale d'AKTO début juin a ainsi été l'occasion de **saluer le lancement de ces 3 EDEC qui participent au développement des qualifications et des compétences dans les secteurs d'activités en tension** à Mayotte, et de **présenter le bilan de l'action d'AKTO, OPCO unique** depuis le 1er janvier 2021.

“En notre qualité d'OPCO unique à Mayotte, nous sommes conscients que nous jouons un rôle essentiel dans le développement de la formation et de l'emploi. C'est la raison pour laquelle nous mettons tout en œuvre pour accompagner l'ensemble des entreprises et des salariés mahorais. Nous nous félicitons ainsi de la mise en œuvre de ces 3 EDEC dans des secteurs clés pour ce territoire, qui permettent d'accompagner le développement économique et social de Mayotte.” Déclarent conjointement Jean Hédou, Président d'AKTO, et Laurent Barthélémy, Vice-Président.

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.